



Retenue sur dépôt de garantie après état des lieux

Par **Ryo74**, le **02/09/2010** à **12:56**

Bonjour,rrnrnJe vous contacte car je viens de recevoir un courrier de la part de mon agence immobilière, concernant un logement que j'ai quitté mi-août. Celle ci m'indique que "lors de l'état des lieux d'entrée du locataire suivant, certains défauts de nettoyages ont été constatés qui n'avaient pas été vus lors de la sortie...". Elle m'indique que "la somme de 55,00€ sera retenue sur (mon) dépôt de garantie".rnEst-ce légal, sachant qu'aucun problème n'avait été décelé lors de l'état des lieux de sortie ? Cela me paraît étrange...rnQue dois-je faire ?rrnrnJe vous remercie

Par **mimi493**, le **02/09/2010** à **15:06**

Avez-vous l'EDL d'entrée et de sortie, signé par le bailleur et par vous, devant les yeux ?

Par **Ryo74**, le **03/09/2010** à **13:34**

Désolé du temps de réponse...rnJ'ai l'état de lieu signé par le bailleur et moi devant les yeux, en cherchant un peu je peux retrouver celui d'entrée... De quelle information avez vous besoin ?